
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 26 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	14
De votants	19

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian BASSO, Adjoint au Maire.

Etaient présents: M.BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-MM.PESCE-TURCHI-SAUVLET-CANON-Mmes PATELLI-THIERRY-MM.PERREY-COMMITO-Mme FONDEUR-M.ZANCHIN

OBJET

N° 2024-9-2

Emprunt
Budget Communal

Excusés :

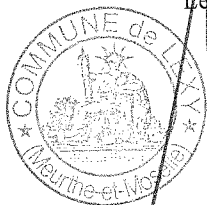
M.ALLIERI ayant donné pouvoir à M.BASSO .
Mme LORIN-CRIDEL ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme USELDINGER ayant donné pouvoir à Mme THIERRY
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme PATELLI
M.SIBELLA
M.SULLI
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à Mme HENRY

Absents : Mmes RIQUET-LIGI- RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 30 septembre 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 septembre 2024.

Le Maire,



L'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que tel que prévu au budget, il est nécessaire de contracter un emprunt de 200 000 euros (deux cent mille euros).

Il propose aux membres de l'assemblée de contracter cet emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à contracter un emprunt de 200 000 euros, à taux fixe de 4,20 % remboursable mensuellement en 10 ans auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe.

Caractéristiques du contrat de prêt

- Montant : 200 000 euros
- Durée : 10 ans
- Taux d'intérêt fixe : 4,20 %
- Base de calcul : 30/360

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2024

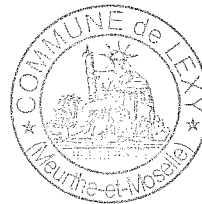
Application agréée E-legalite.com

- Paiement de l'échéance (intérêts + capital) : mensuellement 2 043.97 euros
- Paiement du capital : à l'échéance ou par anticipation avec paiement d'une indemnité actuarielle et un préavis de deux mois
- Frais de dossier : 300 euros
- Coût total de l'emprunt : $((2043.97 \times 12) \times 10) + 300 = 245\,576.40$ euros

PRECISE que le contrat de prêt à intervenir devra définir les modalités d'encaissement et de remboursement de ce prêt.

S'ENGAGE pendant toute la durée de l'emprunt à créer et à mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des sommes dues en règlement des annuités prévues au contrat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-2024 0926-2024_9_2-DE